

N° 2017-12-01

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2017

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (suppléant de Mme Caroline DOUCERAIN), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n°2017-12-01 et 02) et

M. Philippe BAUD, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE (sauf délibérations n°2017-12-01 à 08), Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Lydie DUCHON (sauf délibérations n°2017-12-01 à 09 – pouvoir Mme Sonia BRAU), M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREYON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n°2017-12-01 à 09), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, Mme Carmise ZENON, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,
Mme Stéphanie BANCAL a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothee BILGER,
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Patrice PANNETIER,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à Mme Liliane HATTRY,
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoit de SAINT-SERNIN,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
M. Philippe BRILLAULT,
M. Jean-Marie CLERMONT,
Mme Karin LE MENE,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,
Mme Magali LAMIR
Mme Corinne BEBIN,
M. François-Xavier BELLAMY,
M. François LAMBERT,
M. Erik LINQUIER,

Secrétaire de séance : **Mme Sonia BRAU**

Date de convocation : 28 novembre 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 6 décembre 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : **Démission de Mme Isabelle This Saint-Jean et installation de Mme Carmise Zenon au sein du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc.**

Désignation de représentants de Versailles Grand Parc au sein d'organismes internes et externes suite à la démission de conseillers communautaires :

- **commission permanente « environnement » et commission consultative et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la communauté d'agglomération : désignation de Mme Carmise Zenon,**
- **commissions permanentes « développement économique » et « déplacements » et commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay : remplacement de M. Guy-Michel Béroche par M. Philippe Baud.**

M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-4, L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5216-5-II-4° ;

Vu le Code électoral et notamment les articles L.228, L.270, L.273-5 et L.273-10 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article R.571-73 ;

Vu la délibération n° 2014-04-07 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 10 avril 2014 relative à la constitution des commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération et à la composition des commissions et élection des membres de chaque commission ;

Vu la délibération n° 2014-06-23 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 23 juin 2014 relative à la nouvelle désignation des représentants de la communauté d'agglomération appelés à siéger notamment au sein de la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay ;

Vu la délibération n° 2015-02-04 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 10 février 2015 relative au remplacement d'un membre démissionnaire au sein de la commission permanente « développement économique » ;

Vu la délibération n° 2015-10-14 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 13 octobre 2015 relative au fonctionnement interne des assemblées de la communauté d'agglomération et à l'adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire ;

Vu la délibération n° 2016-01-03 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 janvier 2016 relative à la désignation de membres supplémentaires et à l'échange de représentants notamment au sein des commissions permanentes « environnement », « déplacements » et « développement économique » de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2016-03-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 mars 2016 relative à la désignation de représentants supplémentaires notamment au sein de la commission permanente « développement économique » de la communauté d'agglomération et de la CCE de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay, faisant suite au nouvel accord local et à diverses démissions ;

Vu la délibération n° 2017-01-15 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 31 janvier 2017 relative notamment au remplacement d'un membre démissionnaire au sein de la commission permanente « déplacements » ;

Vu la délibération n° 2017-06-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 26 juin 2017 relative notamment au remplacement d'un représentant au sein de la commission permanente « environnement » ;

Vu la délibération n° 2017-10-09 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 10 octobre 2017 relative à la désignation de représentants notamment au sein de la commission consultative et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2017-10-00 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 10 octobre 2017 relative à l'installation de M. Philippe BAUD dans ses fonctions de conseiller communautaire en remplacement de M. Guy-Michel Béroche, démissionnaire ;

Vu l'élection de Mme Carmise Azor dans ses fonctions de conseillère municipale de Versailles pour le groupe « Le Progrès pour Versailles » lors des élections municipales de 2014 ;

Vu le courriel du 12 octobre 2017 relatif à la démission de Mme Isabelle This Saint-Jean de ses fonctions de conseillère municipale de Versailles et de son siège de conseillère communautaire de Versailles Grand Parc à compter de cette date ;

Vu le courriel de la préfecture du 25 octobre 2017 ;

Vu le mail de Mme Carmise Zenon du 10 novembre 2017 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 novembre 2017.

La présente délibération a pour objet, d'une part, d'installer Mme Carmise Zenon au sein du Conseil communautaire et, d'autre part, de désigner des représentants de Versailles Grand Parc au sein d'organismes internes et externes suite à la démission de conseillers communautaires :

- désignation de Mme Carmise Zenon au sein de la commission permanente « environnement » et de la commission consultative et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ;

- remplacement de M. Guy-Michel Béroche au sein des commissions permanentes « développement économique » et « déplacements », ainsi qu'au sein de la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay.

• **Installation de Mme Carmise Zenon au sein du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc :**

Mme Isabelle This Saint-Jean, conseillère communautaire de Versailles Grand Parc et conseillère municipale de Versailles, ayant fait part au Président de sa décision de démissionner du Conseil communautaire, il convient, conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à son remplacement.

Selon les dispositions de l'article L.273-10 du Code électoral, « lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu ».

Le premier candidat appelé à pourvoir cette vacance au sein du groupe « Le progrès pour Versailles » est Mme Carmise Zenon, qui a déclaré accepter cette fonction.

Il convient donc, par la présente délibération, d'installer Mme Carmise Zenon dans ses fonctions de conseillère communautaire, en lieu et place de Mme Isabelle This Saint-Jean.

• **Désignation de représentants de Versailles Grand Parc au sein d'organismes internes et externes suite à la démission de conseillers communautaires :**

➤ **Désignation de Mme Carmise Zenon en qualité de représentante titulaire de la commune de Versailles au sein de la commission permanente « environnement » :**

Pour mémoire, en vertu de l'article L.2121-22 du CGCT, chaque Conseil communautaire a la faculté de créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Ces commissions, présidées de droit par le président de la communauté d'agglomération, sont composées de :

- 3 délégués titulaires pour la ville de Versailles,
- 1 délégué titulaire pour les autres communes membres.

Il est prévu que peuvent siéger les conseillers communautaires mais également les conseillers municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Ainsi, Mme Isabelle This Saint-Jean, conseillère municipale de Versailles et conseillère communautaire, a été désignée, en début de mandature, déléguée titulaire au sein de la commission permanente « administration générale, finances et personnel » de Versailles Grand Parc.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a été informée de la démission de Mme This Saint-Jean de son siège de conseillère communautaire.

A ce titre, Mme Carmise Zenon, conseillère municipale de la ville de Versailles, amenée à la remplacer au sein du Conseil communautaire, a fait part de son souhait d'intégrer la commission « environnement » plutôt que la commission « administration générale, finances et personnel ».

Il est donc proposé au Conseil communautaire, par la présente délibération, d'approuver la désignation de Mme Carmise Zenon dans la commission environnement.

➤ **Désignation de Mme Carmise Zenon en qualité de représentante titulaire de la commune de Versailles au sein de la CCES du PLPDMA :**

Dans le cadre du nouveau PLPDMA 2017-2022 de la communauté d'agglomération, une CCES a été créée par délibération du Conseil communautaire du 31 janvier 2017, composée des mêmes membres que ceux siégeant à la commission permanente « environnement ».

Comme indiqué précédemment, Mme Zenon souhaitant intégrer la commission « environnement », il est par conséquent proposé au Conseil communautaire d'approuver la désignation de Mme Carmise Zenon au sein de la CCES du PLPDMA.

➤ **Remplacement de M. Guy-Michel Béroche, représentant titulaire de la commune de Bièvres, au sein des commissions permanentes « développement économique » et « déplacements » :**

Pour mémoire, en vertu de l'article L.2121-22 du CGCT, chaque Conseil communautaire a la faculté de créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Ces commissions, présidées de droit par le président de la communauté d'agglomération, sont composées de :

- 3 délégués titulaires pour la ville de Versailles,
- 1 délégué titulaire pour les autres communes membres.

Il est prévu que peuvent siéger les conseillers communautaires mais également les conseillers municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Ainsi, M. Guy-Michel Béroche, conseiller municipal de Bièvres et conseiller communautaire, a été désigné délégué titulaire au sein des commissions permanentes « développement économique » et « déplacements » de Versailles Grand Parc.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ayant été informée de la démission de M. Béroche de son siège de conseiller communautaire, il convient donc de désigner, en remplacement, un nouveau représentant au sein de ces deux commissions.

A ce titre, M Philippe Baud, conseiller municipal de la ville de Bièvres, installé conseiller communautaire le 10 octobre 2017, a fait part de son souhait d'intégrer ces deux commissions.

Il est donc proposé au Conseil communautaire, par la présente délibération, d'approuver la désignation de M. Philippe Baud dans la commission « développement économique » et « déplacement ».

➤ **Remplacement de M. Guy-Michel Béroche, représentant suppléant au sein de la CCE de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay :**

Au titre de sa compétence environnement, Versailles Grand Parc agit en lieu et place des communes membres en matière de gestion des nuisances sonores.

Dans ce cadre, par délibération du Conseil communautaire du 23 juin 2014, ont été désignés les représentants destinés à siéger au sein de la CCE de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay, outil privilégié de concertation entre les différentes parties concernées par l'activité de l'aérodrome, consultée notamment sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou l'exploitation de l'aérodrome pouvant avoir une incidence sur les zones affectées par le bruit.

Il est rappelé que conformément à l'article R.571-73 du Code de l'environnement, les membres de cette commission sont répartis de façon égalitaire en 3 collèges, à savoir :

- un collège composé des professions aéronautiques,
- un collège composé des collectivités locales,
- un collège composé des associations.

A cet effet, M. Guy-Michel Béroche, conseiller municipal de Bièvres et conseiller communautaire, a été désigné pour siéger en tant que membre suppléant au sein de cette CCE.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ayant été informée de la démission de M. Béroche de son siège de conseiller communautaire, il convient donc de procéder à la désignation du représentant le remplaçant au sein de cette commission.

Est proposé le candidat suivant :

- M. Philippe Baud, conseiller municipal de Bièvres, installé dans ses fonctions de conseiller communautaire de Versailles Grand Parc par délibération du 10 octobre 2017.

Conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du CGCT, ces votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'installer Mme Carmise Zenon dans ses fonctions de conseillère communautaire de Versailles Grand Parc, en remplacement de Mme Isabelle This Saint-Jean, démissionnaire ;*
- 2) *de procéder, au scrutin public/secret, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de Mme Carmise Zenon au sein de la commission permanente « environnement » de Versailles Grand Parc, en qualité de membre titulaire, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, suite à la démission de Mme Isabelle This Saint-Jean du Conseil communautaire ;*
- 3) *de procéder, au scrutin public/secret, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de Mme Carmise Zenon au sein de la commission consultative et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de Versailles Grand Parc, en qualité de membre titulaire, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, suite à la démission de Mme Isabelle This Saint-Jean du Conseil communautaire ;*
- 4) *de procéder, au scrutin public/secret, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de M. Philippe Baud au sein de la commission permanente « développement économique » de Versailles Grand Parc, en qualité de membre titulaire, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de M. Guy-Michel Béroche, ancien conseiller communautaire et conseiller municipal de Bièvres ;*
- 5) *de procéder, au scrutin public/secret, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de M. Philippe Baud au sein de la commission permanente « déplacements » de Versailles Grand Parc, en qualité de membre titulaire, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de M. Guy-Michel Béroche, ancien conseiller communautaire et conseiller municipal de Bièvres ;*

- 6) de procéder, au scrutin public/secret, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de M. Philippe Baud au sein de la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay, en qualité de membre suppléant, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de M. Guy-Michel Béroche, ancien conseiller communautaire et conseiller municipal de Bièvres.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(1 abstention de M. Siméoni).

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur général des services

Résumé de l'acte : Démission de Mme Isabelle This Saint-Jean et installation de Mme Carmise Zeno...

Date de décision : 05/12/2017

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 5.3. Désignation de représentants

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 11/12/2017 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20171205-2017-12-01-DE

Pièces jointes :

2017-12-01 - désignations.pdf

Historique :

11/12/2017 17:09:43	Reçu	Armelle Salvador
11/12/2017 17:10:53	En cours de transmission	
11/12/2017 17:11:50	Transmis en Préfecture	
11/12/2017 17:15:29	Accusé de réception reçu	